

M579

2 IE Conseil

S.A. R.L. au capital de 7 000 €

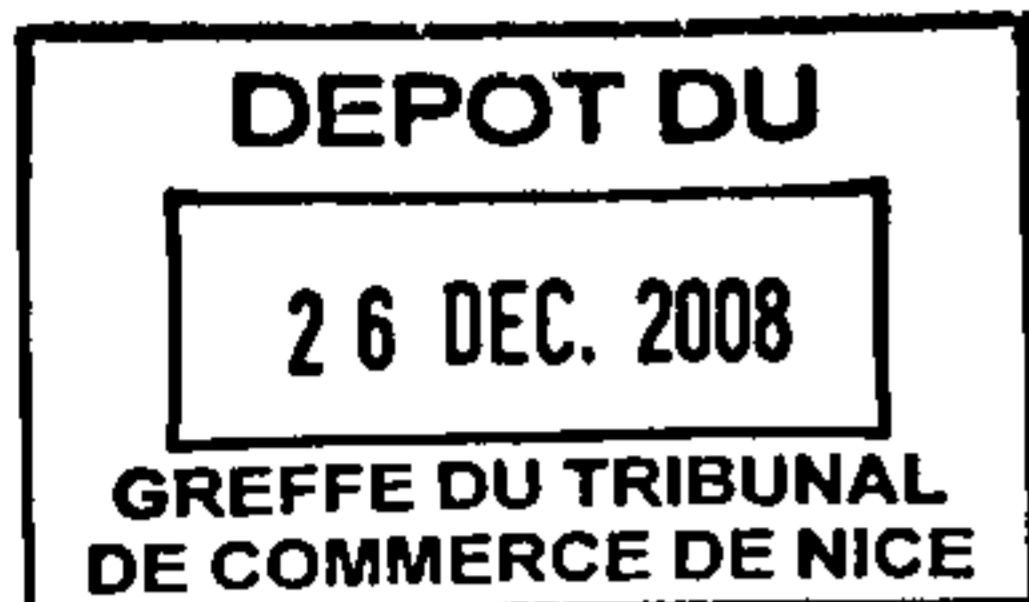
Siège Social : 12 quai Papacino ACREA

Le Florian

06300 Nice

Siren 494 121 841 RCS Nice

2007 B 394



Procès verbal d'Assemblée Extraordinaire

L'an 2008 et le 17 Décembre à 9:00 heures, les associés de la société 2IE Conseil, société à responsabilité limitée au capital de 7 000 € euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre CABOUFIGUE qui détient 350 parts sociales,

Monsieur Arnaud ICARD qui détient 175 parts

Mademoiselle Emmanuelle ICARD qui détient 175 parts

qui détiennent ensemble 700 parts sociales sur un total de 700 représentant la totalité des parts sociales.

En conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

L'assemblée est présidée par M Jean-Pierre CABOUFIGUE, associé-gérant

Monsieur Jean-Pierre ICARD a été invité à la présente assemblée, sans pouvoir participer au vote.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les récépissés des lettres convocations;

2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* démission du gérant

* agrément d'un nouvel associé

* nomination du gérant

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

JPC

ci

A I

Première résolution

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Pierre CABOUFIGUE de son poste de gérant à dater du 17 Décembre 2008 et lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à ce jour..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte le projet de cession des 350 parts sociales appartenant à Monsieur Jean-Pierre CABOUFIGUE à Monsieur Jean-Pierre ICARD, né le 7 mars 1948 à Marseille 6ème, demeurant La Rigaude, Moulin de Redon, 13390 AURIOL. Celui-ci est donc agréé comme nouvel associé sous réserve de la réalisation effective de la cession. Les statuts seront mis à jour à la suite de la cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

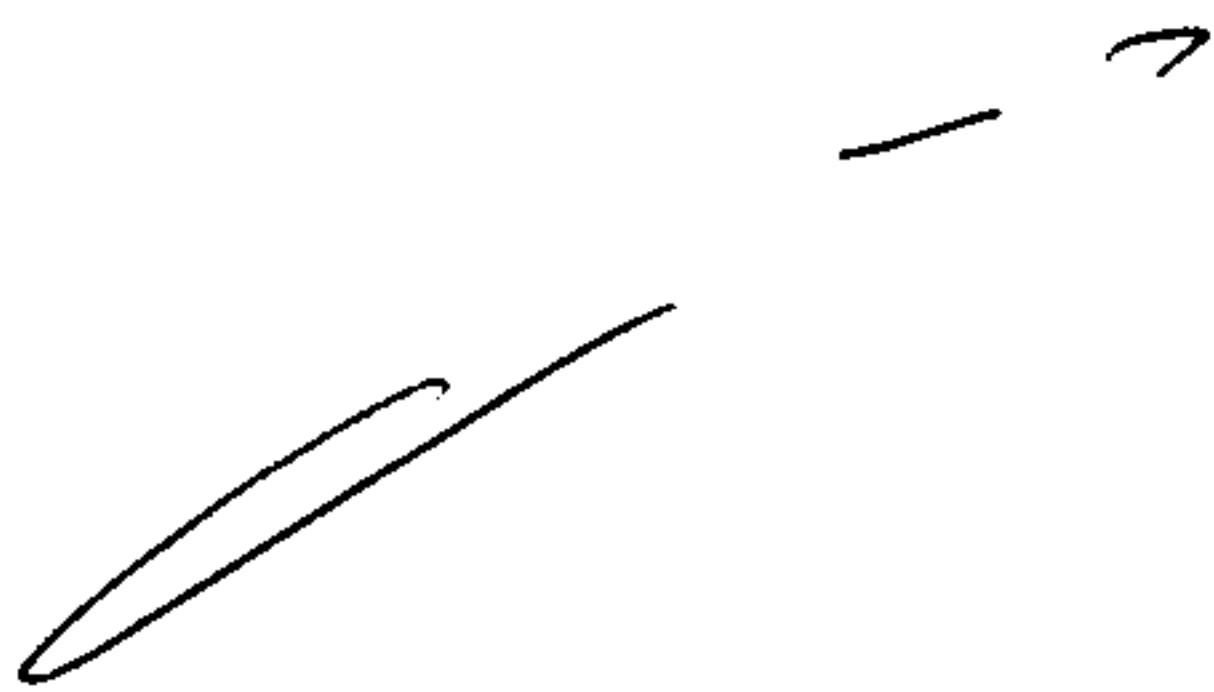
Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Jean-Pierre ICARD, comme nouveau gérant, du 17 Décembre 2008, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CABOUFIGUE démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09:30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.



Alcard

lcard